Envoyé en préfecture le 13/07/2026
Reçu en préfecture le 13/07/2026
Publié le
ID : 022-212201644-20260709-2026_7_1_2-DE

Pédernec

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE DE PEDERNEC

Séance du jeudi 9 juillet 2026

L'an deux mille vingt-six, le neuf du mois de juillet, à vingt heures, le Conseil municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, au lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de Monsieur Damien LE PESSOT, Maire de PÉDERNEC

Nombre de membres

Afférents au Conseil Municipal	19
En exercice	19
Présents	18
Procurations	1

Présents : LE PESSOT Damien, BODILIS Tiphen, QUEMENER Sandra, LE ROUX Gildas, BALDINHO Christine, LE PEUCH Pascal, MADIGOU Patricia, FEUVRIER, Jacqueline, LE BLEVENNEC Patrick, RIOU Stéphane, CARVENNEC Eveline, LE MERRER Gwenola, GUELLEC Gisèle, FINETTI Alexandre, de GUILLEBON Michel-Marie, RANNOU Hervé, TANGUY Fanny, LE BIHAN Matthieu

Absents : LE GAC Vincent (procuration à LE PESSOT Damien)

Michel-Marie de GUILLEBON a été élu secrétaire de séance.

Date de convocation : 3 juillet 2026
Date d'affichage : 3 juillet 2026

2026.7.1.2 Budget annexe « Park Ar C'hoat » : décision modificative n°1

Monsieur le Maire expose que lors de la saisie du budget primitif 2026 du budget annexe du lotissement « Park Ar C'Hoat », une erreur matérielle d'imputation est intervenue concernant des frais accessoires d'un montant de 128,52 €.

La présente décision modificative a pour objet de procéder à cette régularisation comptable, sans incidence sur l'équilibre général du budget.

Section de fonctionnement

CHAP	ART.	OBJET	MONTANT INITIAL	NOUVEAU MONTANT	MODIFICATION
011	608 *(dépenses)*	Frais accessoires sur terrains en cours d'aménagement	128,52 €	0,00 €	- 128,52 €
043	608 *(dépenses)*	Frais accessoires sur terrains en cours d'aménagement	0,00 €	128,52 €	+ 128,52 €
TOTAL					0,00 €

Envoyé en préfecture le 13/07/2026
Reçu en préfecture le 13/07/2026
Publié le
ID : 022-212201644-20260709-2026_7_1_2-DE

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal, à l'unanimité, approuve la décision modificative du budget annexe du lotissement « Park Ar C'Hoat » telle que présentée.

Fait et délibéré à Pédernec le 9 juillet 2026,

Pour extrait conforme,
LE MAIRE,
Damien LE PESSOT



Le Maire (ou Le Président) certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte. La présente décision peut faire l'objet, dans un délai de deux mois à compter de sa publication et/ou notification, d'un recours contentieux par courrier adressé au Tribunal administratif de Rennes 3, Contour de la Motte, CS 44416, 35044 Rennes Cedex, ou par l'application Télérecours citoyens accessible à partir du site www.telerecours.fr